

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

DEC121848DR02

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université Paris Diderot Paris 7 le 11/01/2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°7212 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 portant création de l'unité de recherche n°7212, intitulée Pathologie et virologie moléculaire dont le directeur est monsieur Hugues de Thé;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 01/09/2011 ;

Considérant que Mme Jollivet Florence a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Paris A du 5/03/2012 au 07/03/2012 et du 02/04/2012 au 04/04/2012

DECIDE :

Article 1 : Mme Jollivet Florence, ingénieur d'études est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° 7212, à compter du 05/04/2012.

Mme Jollivet Florence exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Jollivet Florence est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18/06/2012  
Le directeur de l'unité  
(Signature)  
Hugues de Thé

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du chef d'établissement partenaire  
Président de l'Université Paris Diderot Paris 7  
Vincent Berger

Visa du chef d'établissement partenaire  
Déléguée régionale Inserm Paris 7  
Laurence Lomme